

Arrêté n°2025-263
Portant délégation de signature

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 22 décembre 2023 et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté n° 2024-486 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 28 mai 2024, portant renouvellement du mandat de Monsieur Claude Georgel en tant que Directeur de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2025-07 du Conseil d'administration de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt en date du 25 juin 2025, portant élection de Madame Florence Touchant en tant que Présidente de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt ;

La Présidente de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt

DECIDE

Article 1^{er} – De donner délégation de signature à Claude Georgel, Directeur du PSPBB, dans tous les domaines relevant de sa compétence, conformément aux statuts de l'établissement public et notamment l'article 12.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 1^{er} septembre 2025

Florence Touchant
Présidente

